

Organisation école Saint Hilaire à compter du 22 juin 2020



Suite à l'annonce du président de la république dimanche 14 juin, nous mettons tout en œuvre pour rouvrir quotidiennement notre établissement à tous les élèves.

Le protocole sanitaire a été allégé de manière à ce que ce retour en classe de l'ensemble des élèves soit possible.

Cependant, il reste extrêmement contraignant et va nous conduire à une organisation qui reste complexe. (Distanciation d'un mètre en classe élémentaire lorsque c'est matériellement possible, non brassage des groupes, gestes barrières...)

Ce qui va changer :

- **Tous les élèves seront accueillis chaque jour dans leur classe.** Ils seront assis à un mètre de distance grâce à une nouvelle disposition des tables de travail. Cependant la distance d'un mètre ne peut être garantie tout au long de la journée et dans toutes les classes. C'est en intégrant cette donnée essentielle mais incontournable que vous nous confiez votre enfant.
- Les activités extérieures seront favorisées (Jardin de l'école, sorties pédestres, EPS, danse...)
- Il n'y aura plus, à compter du 22 juin, **de classe à la maison** organisée par les enseignants.
- Les activités extérieures n'exigent plus de distanciation physique entre les enfants d'un même groupe.
- les élèves des classes maternelles bénéficieront d'un repas fourni par SPRC (société de restauration) à partir de 11h30.
- La **sortie des élèves des classes maternelles s'effectuera à 11h30.**

Ce qui ne va pas changer :

- **Le non brassage des groupes.**
- **Le temps du repas** s'effectuera selon l'organisation actuelle pour les élèves des classes élémentaires : **pique-nique** fourni par les familles.
- **L'accueil périscolaire** ne peut pas être étendu afin de garantir le non brassage des groupes :

Accueil à 8h30 par les enseignants dans les classes.

Garderie de 16h10 à 18h15 par les salariés de l'établissement.

Le soir les horaires bloqués pour récupérer les enfants sont toujours valables : **17H15 ou 18H15.**
Sur le temps de la garderie nous vous demandons d'utiliser **uniquement le grand portail rouge** de la cour élémentaire.

L'accueil périscolaire ne doit être sollicité que pour des **besoins impérieux.**

- Les salariés non enseignants secondent les enseignants de chaque groupe pour les temps périscolaire.

- **La vigilance des parents** aux éventuels symptômes de leur enfant et leur prudence aux abords de l'école restent essentielles.

Très heureuse de pouvoir accueillir de nouveau tous les élèves chaque jour, je vous prie de croire en mon entier dévouement.

Jeanne DAMY CHOLLET